



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LUTTE À LA CORRUPTION : SAINT-JÉRÔME VISE À PÉRENNISER LES ACTIVITÉS DU BIPA

Saint-Jérôme, le 17 décembre 2019 – Lors de la séance du conseil municipal de décembre 2019, les élus de la Ville de Saint-Jérôme ont adopté le budget pour l'année à venir ainsi qu'un avis de motion dans le but de pérenniser le Bureau de l'intégrité professionnelle et administrative (BIPA) présentement dirigé par l'inspecteur général Jacques Duchesneau.

L'objectif du nouveau règlement, qui sera adopté en janvier prochain, est de statuer officiellement sur les fondements en vertu desquels le BIPA exerce ses pouvoirs ainsi que de définir son mandat et son encadrement financier et légal, le tout afin de préciser son champ de compétence et d'assurer son indépendance et son impartialité. Le budget 2020 permet au BIPA de bénéficier d'un budget de près d'un million de dollars qui sera récurrent pour la réalisation de son mandat.

« Je suis fier de ce règlement et du fort message qu'il transmet sur le sérieux que notre administration porte à l'intégrité de la Ville de Saint-Jérôme. Le rôle du BIPA sera désormais plus clair, sans ambiguïté. Plus que jamais, notre ville se positionne comme une cité de possibilités moderne où l'éthique et le respect des contribuables occupent une place centrale », souligne le maire de Saint-Jérôme, Stéphane Maher.

Une référence incontournable

Depuis sa création, le BIPA a démontré toute sa raison d'être et est devenu une référence incontournable de la Ville de Saint-Jérôme, notamment aux fins de contrer la collusion et de rehausser l'intégrité contractuelle. « Je me réjouis de la décision du Conseil de soutenir la pérennité du BIPA. Je salue le courage de la Ville de Saint-Jérôme d'adopter un règlement qui permettra au BIPA d'être un bureau d'enquête neutre, indépendant dans ses actions, encadré par des pouvoirs définis et doté d'un budget récurrent déterminé. Le BIPA sera ainsi le premier à marcher dans les traces du Bureau de l'inspecteur général (BIG) de Montréal. C'est la clé pour une intégrité collective à Saint-Jérôme. Nous continuerons de prévenir et de combattre avec vigilance la délinquance contractuelle, soutenus par la confiance des gens », indique Jacques Duchesneau, inspecteur général du BIPA.

En plus d'assurer la surveillance de l'octroi et de la gestion de tous les contrats publics de la Ville et de faire des recommandations au conseil municipal pour récupérer des sommes injustement payées à la suite de fraudes, l'inspecteur général et son équipe participent également à des activités de prévention et de sensibilisation afin de renforcer la vigilance des employés et de la population eu égard aux actes et aux pratiques intolérables. Le BIPA continuera à produire annuellement un rapport d'activités, lequel sera déposé lors d'une séance ordinaire du conseil municipal.

« Il est primordial de mettre en place des mesures visant à sauvegarder le statut d'indépendance nécessaire à un bureau d'enquête. C'est pour cette raison que la Ville a choisi d'accorder une autonomie budgétaire au BIPA en plus de le placer sous la gouverne du Service de police » explique Benoît Delage, conseiller municipal mandataire à la sécurité publique.

Un mandat de cinq ans, renouvelable une fois pour l'inspecteur général

Le règlement prévoit que l'inspecteur général du BIPA est nommé pour un mandat de cinq ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Au terme de chaque mandat, un comité de sélection, composé du directeur général, d'un avocat spécialisé en droit municipal, du directeur du Service de police et d'une personne œuvrant dans un organisme exerçant des fonctions similaires au Bureau, sera mis sur pied afin de désigner le successeur.

- 30 -

Source : Maxime Doyon-Laliberté
Service des communications
Ville de Saint-Jérôme
450 436-1512
mdoyonlaliberte@vsj.ca